

Avant le 31 mai 2022

Solde de 13% affecté aux organismes participant au Service Public Régional d'Orientation (SPRO)
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la Taxe d'Apprentissage (TA)

Votre entreprise :	Etablissement bénéficiaire : C.M.A.R. OCCITANIE Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot Rue Saint-Ambroise - 46000 CAHORS Tél. 05 65 35 13 55 – mail : cm46@cm-cahors.fr
---------------------------	---

SIREN / SIRET :

CONTACT DE L'ENTREPRISE :

Nom : Prénom :

Tél. : Email :

CALCUL DU MONTANT :

Votre masse salariale 2021 : € x 0.68% = € (T)

Taxe d'Apprentissage 2022 : (T x 13%) € (M)

Montant de votre versement (M) :	Code UAI : 046002ZZ
Au profit de : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du LOT	

MODE DE REGLEMENT

<input type="checkbox"/> VIREMENT IBAN : BIC : Merci de bien vouloir mentionner votre n° de SIRET en libellé de votre virement.	<input type="checkbox"/> CHEQUE Numéro de chèque : Banque : A l'ordre de : CMAR OCCITANIE – DELEGATION LOT
---	--

Retour du reçu libératoire par mail.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

59 ter chemin Verdale 31240 Saint-Jean • +33 5 62 22 94 22 • crma@crma-occitanie.fr • www.crma.occitanie.fr
SIREN 130 027 931

LOT

Rue Saint Ambroise • 46000 Cahors • +33 5 65 35 13 55 • cm46@cm-cahors.fr • www.cma-cahors.fr
SIRET 130 027 931 00273

Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020